

Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*

Monsieur Christophe Le Digol

Citer ce document / Cite this document :

Le Digol Christophe. Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*.

In: Revue française de science politique, 51^e année, n°3, 2001. pp. 495-497;

https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_2001_num_51_3_403643

Fichier pdf généré le 26/04/2018

LECTURES CRITIQUES

TACKETT (Timothy) – *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires.* – Paris, Albin Michel, 1997. 360 p.

« Comment les députés sont devenus révolutionnaires », sous l'apparente sobriété du sous-titre français de l'ouvrage de T. Tackett se dissimulent nombre d'inflexions et de ruptures avec l'historiographie passée et présente de la Révolution française. Même amputée de quelques notes et abrégée de quelques pages aux chapitres 3 et 8, la version française de l'ouvrage paru aux États-Unis en 1996¹ voile le ciel serein d'une historiographie de la Révolution française dominée par la figure de François Furet et les travaux qu'il a inspirés.

La première inflexion réside dans le retour sur les acteurs qui sont à l'origine du processus révolutionnaire. Jusqu'à il y a peu, les études consacrées à l'Assemblée constituante faisait l'économie d'une analyse sociale de ses membres, se contentant de brosser en quelques traits rapides les caractéristiques générales de ce personnel. L'absence de données biographiques suffisamment étayées sur ce personnel d'Assemblée avait permis à François Furet de contester l'interprétation marxiste de la Révolution française qui assignait à la lutte des classes un statut explicatif. George Taylor, Elizabeth Eisenstein, William Doyle, François Furet et Donald Sutherland avaient développé une série d'analyses qui s'appuyaient sur l'idée d'une proximité sociale entre la bourgeoisie et l'aristocratie. Ces deux groupes (mais peut-on dans leur logique les considérer comme deux groupes ?) auraient partagé les mêmes intérêts économiques. La Révolution serait alors née de « l'effondrement interne de la monarchie dû à l'incompétence du roi en place et à l'incapacité du gouvernement à résoudre une crise fiscale sans précédent » (p. 14).

En 1991 paraît le *Dictionnaire des Constituants*² d'Edna Hindie Lemay. Fruit de nombreuses années d'efforts et d'une collaboration entre de nombreux historiens et archivistes, cet instrument permet de lier ce que font les Constituants avec ce qu'ils sont. Il offre ainsi à T. Tackett la possibilité d'ancrer sa recherche dans l'analyse sociale des Constituants. Il permet à l'historien américain de faire d'eux et des raisons pour lesquelles ils sont devenus « révolutionnaires » la clef de voûte de toute compréhension du processus révolutionnaire. Ce retour sur les acteurs va de pair avec un intérêt systématique pour les témoignages (mémoires, correspondances, pamphlets, ...) qu'ont laissés les députés sur ce processus révolutionnaire, sur les façons dont ils le vivent et sur les manières dont ils le perçoivent.

Ainsi peut-il démontrer que les membres du tiers état sont très éloignés socialement des aristocrates composant l'ordre de la noblesse aux États généraux : par leur instruction et leur formation juridique, par leurs conditions d'existence et aussi et surtout par le prestige qu'ils doivent au système des valeurs de l'Ancien Régime. Quant à la question de l'« expérience politique », T. Tackett montre que « la participation à toute une série d'institutions avait probablement rodé la grande majorité des futurs Constituants aux formes et aux procédures de la politique collective » : membres des académies d'Ancien Régime, membres de loges franc-maçonniques (un cinquième et un quart des Constituants), familiers du gouvernement municipal (1/5 sont membres de municipalités, 62 sont maires d'une ville), assidus des assemblées provinciales à partir de leur mise en place par Loménie de Brienne en 1787 (217 députés ont participé à ces assemblées). Cette attention pour l'« expérience politique » des Constituants lui permet, encore une fois, d'infirmier les hypothèses soutenues par François Furet et Norman

1. Timothy Tackett, *Becoming a Revolutionary. The Deputies of the French National Assembly and the Emergence of a Revolutionary Culture (1789-1790)*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

2. Edna Hindie Lemay, *Dictionnaire des Constituants (1789-1791)*, 2 vol., Paris, Universitas, 1991.

Hampson à propos de l'inexpérience des députés du tiers état (que ceux-ci empruntent purement et simplement à Edmund Burke). L'analyse sociale des Constituants permet dans un premier temps de remettre en cause les hypothèses formulées par l'école de F. Furet : est-ce à dire pour autant qu'il y a continuité, et continuité démontrable, entre la conjoncture prérévolutionnaire et la Révolution ou plutôt entre des dispositions préalablement constituées et l'activité des Constituants au début du processus révolutionnaire ?

La deuxième inflexion consiste en effet à analyser la dynamique révolutionnaire à partir de ce que sont, font et pensent les députés à la Constituante. Contre les analyses qui visent à trouver dans les idées philosophiques des Lumières les causes de la Révolution (question du pourquoi), T. Tackett déplace le débat vers l'analyse des mécanismes de transformation de la conjoncture (question du comment). « ... le mélange idéologique et les cadres conceptuels chez les hommes de 89 existent et offrent la possibilité de nombreux choix politiques, de nombreuses révolutions, de nombreux mouvements réformateurs ou contre-révolutionnaires. Les choix idéologiques qui vont être prédominants au cours de la Révolution se développent avant tout, en fonction des contingences politiques et des interactions sociales au sein de l'Assemblée, d'une part, et entre l'Assemblée et l'ensemble de la population, d'autre part » (p. 71). Fondamentalement, T. Tackett recherche dans les idées (c'est-à-dire dans la psychologie) des Constituants les principes de leurs positions et de leurs prises de position : « Aucun ouvrage n'a tenté d'intégrer l'histoire des députés à la fois avant et durant les premiers stades de la Révolution ni de suivre systématiquement la naissance d'une psychologie et d'une culture révolutionnaire » (p. 16).

T. Tackett reprend donc, en mobilisant les savoir-faire de l'historien, le flambeau d'une phénoménologie révolutionnaire que Jean-Paul Sartre avait l'ambition de réaliser pour tenter à partir de celle-ci de restituer le présent des acteurs. Aussi tente-t-il dans son deuxième chapitre intitulé « Une révolution de l'esprit ? » d'explorer l'« esprit » des députés révolutionnaires par l'intermédiaire du rapport au monde d'Ancien Régime, des manières de penser et des formes de croyance engagées dans leur action, lesquelles si l'on en croit l'auteur, seraient susceptibles de structurer de manière commune leur action par delà les différences sociales séparant les députés. Si dix députés seulement peuvent être qualifiés de philosophes dans le sens du 18^e siècle, les membres de loges maçonniques représentent 20 % des députés : trois cinquièmes appartiennent au tiers état, un tiers à la noblesse et moins d'un dixième au clergé. L'analyse des publications des députés révèle aussi des différences notables dans le choix des sujets abordés : comme on pouvait s'y attendre, les membres du clergé écrivent 90 % d'ouvrages de religion et de théologie. Les nobles écrivent, pour leur part, surtout des ouvrages de littérature et de poésie (plus du tiers de leur production) et n'écrivent presque rien sur les questions de droit. « Quant aux membres du Tiers, ils n'écrivent aucun livre sur des sujets religieux ou théologiques, mais publient la très grande majorité des ouvrages savants et spécialisés sur le droit, l'économie, l'histoire, la politique et la géographie. » (p. 57). L'exploration des « esprits » des Constituants, pour reprendre encore une fois le mot de T. Tackett, s'achève par une analyse des relations entre « idéologie et Révolution ». Et cette analyse clôt l'exploration de l'historicité des dispositions révolutionnaires des Constituants :

« Les députés ont des opinions et des optiques profondément différentes. Pratiquement tous les courants de la tradition des Lumières sont représentés. Il y a des disciples de Voltaire et des disciples de Rousseau, des députés physiocrates et des députés scientifiques, d'anciens collaborateurs de l'administration "éclairée", et de nombreux adeptes du catholicisme des Lumières ainsi que des "Lumières occultes". Il y a un nombre respectable de membres des académies de province et des loges maçonniques. Mais la plupart des députés n'appartiennent à aucune de ces organisations. Il y a aussi ce groupe important et puissant de juristes, qui, sans être imperméable au langage des philosophes, est nettement plus à l'aise dans le domaine vénérable du droit, de la justice et de la jurisprudence. Et il y a encore un groupe moins nombreux, essentiellement des nobles et des ecclésiastiques, dont les écrits révèlent une totale opposition et même une hostilité déclarée à l'encontre des principes des Lumières ... » (p. 71-72).

Cette énumération, qui révèle la diversité des manières de penser des Constituants, incite Timothy T. Tackett à orienter ses analyses vers le processus révolutionnaire lui-même. Si l'historien américain a le mérite de chercher l'origine de la Révolution dans l'analyse sociale des Constituants, il fait peut-être trop vite de leurs intentions une dimension causale et/ou explica-

tive. Il tend ainsi à réduire le processus révolutionnaire aux intentions conscientes et successives des députés et aux effets psychologiques et politiques de leurs confrontations. Le travail de l'historien s'épuiserait dans le dévoilement des intentions conscientes qui structurent leurs actions.

Ce rapport aux acteurs, et à ce qui est censé structurer leur action, pourrait laisser imaginer que T. Tackett s'appuie sur une théorie de la pratique proche de celle de Karl Marx ou de Pierre Bourdieu pour penser et décrire les logiques d'action dans lesquelles s'inscrivent les députés aux États généraux. On se demande pourtant si sa démonstration ne s'appuie pas un peu trop sur une vision contemporaine de ce qu'est la « politique » : les députés, pris dans les enjeux immédiats des luttes pour l'autonomisation des États généraux puis de l'Assemblée nationale, d'une part, pris aussi dans les luttes pour faire advenir des visions du monde social conformes à ce qu'ils sont d'autre part, n'engagent dans leur action qu'un rapport pratique immédiat, déterminé par la structure des interactions « politiques » dans laquelle ils sont engagés. Ainsi peut-il, assez paradoxalement du point de vue de la cohérence de sa démarche, abonder dans le sens de Daniel Mornet dans sa conclusion : « Pour la période qui nous concerne, de la pré-révolution à la fin de l'été 1790, notre étude confirme l'observation souvent citée de Daniel Mornet : "Les origines de la Révolution sont une histoire ; l'histoire de la Révolution en est une autre" » (p. 278). Le politiste regrette ici que l'historien américain ne réévalue pas la structure d'interactions qu'il met au jour, ou les députés qui l'habitent, dans un usage sociologiquement construit de l'historicité qui expliquerait la genèse de leurs manières de penser comme de leurs raisons d'agir. Il ne va jamais jusqu'à dire que les prises de position des uns et des autres expriment une histoire et une structure sociale qui parlent à travers eux, en eux et par eux. Ceci dit, on comprend mieux les significations que T. Tackett donne au mot « politique » : il s'agit d'un principe de sélection ou de rejet des « faits » qui, apparaissant comme « politiques », sont réputés avoir une influence sur leur action et auxquels l'historien américain accorde dès lors une vertu explicative. En procédant ainsi, T. Tackett s'approche des analyses de Theda Skocpol et de sa distinction entre les révolutions politiques et les révolutions sociales. Il fait de la Révolution française une révolution strictement politique, au sens strict du terme « politique », c'est-à-dire au sens contemporain. La politique est considérée comme une activité certes spécifique mais surtout autonome, voire indépendante des autres activités sociales. Ce rapport particulier à la « politique » que T. Tackett engage dans son analyse permet de comprendre les raisons pour lesquelles seules les réalisations « institutionnelles » et « politiques » sont mentionnées. Il permet aussi de comprendre les raisons pour lesquelles il passe sous silence les projets et les réalisations pratiques répertoriées comme « sociales » des Constituants (réaménagement des activités d'État, nouvelles administrations, nouveau système fiscal, marché des fonctions électives, redéfinition et homogénéisation de l'espace national, redéfinition des activités sociales, etc.). Même si en sociologie on ne peut pas faire des actions et des réalisations le résultat des intentions des acteurs, ces réalisations ne sauraient être écartées si l'on veut comprendre ce que font les Constituants à partir des dispositions mentales et sociales qu'ils investissent dans leurs actions et dans leurs réalisations.

Quel pourrait être le profit de réintégrer dans l'analyse les réalisations sociales que l'historien américain laisse de côté ? Que nous apprendraient-elles quant aux raisons d'agir de leurs initiateurs ? Ce serait tout simplement d'inscrire au-delà des raisons d'agir des acteurs, au-delà de l'invention de l'Assemblée nationale comme moment de formalisation d'un travail politique autonome et spécialisé, la Révolution française dans la perspective de l'histoire de la division du travail social. Renouer avec cette perspective, restituer dans ce cadre les usages sociaux de l'activité « politique » pourrait ainsi aider à comprendre les significations sociales et politiques de la Révolution française.

Christophe LE DIGOL
Groupe d'analyse politique
Université Paris X-Nanterre